

# Réglementation « aquathlon d'Oullins »

## 20 septembre 2020

### ART.1 – EPREUVES ET ORGANISATEURS

Sur l'ensemble des épreuves (Aquathlon « S » individuel et Relais, « XS » individuel et relais et Jeunes), la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchaînées est appliquée.

L'aquathlon consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les 2 disciplines.

L'aquathlon est organisé par l'association Oullins Triathlon le **dimanche 20/09/2020**.

Les épreuves ont lieu au départ et à l'arrivée de la piscine municipale d'Oullins.

Nouveauté : cette année nous avons mis en place un challenge d'automne des Aquathlons avec le club de Vaulx en Velin triathlon.

### Challenge d'Automne des Aquathlons sur les 2 épreuves.

#### Épreuves sélectionnées :

Aquathlon « S » Oullins & Aquathlon « S » Vaulx en Velin

Cumul des temps des 2 épreuves

Féminin & Masculin : 3 1ers scratch (6) + 1 coupe au 1er

Féminin Master cat 1 et 2 : 1er

Féminin Master cat 3 et 4 : 1er

Masculin Master cat 1 et 2 : 1er

Masculin Master cat 3 et 4 : 1er

Féminin Jeune : 1er (cadet/junior)

Masculin Jeune : 1er (cadet/junior)

Non cumulables.

Lot : 1er : bon achat 40€ / 2ème : 30€ / 3ème : 20€

**Protocole : le jour de l'aquathlon de Vaulx en Velin du 27/09/2020**

**Podium 10h30 - Course à 8h30**

### ART.2 – DATE ET HORAIRES DE DEPART : **Dimanche 20 septembre 2020**

- 9h00 : Format « S » + relais – Entrée parc : 8h30
- 11h00 : Format « XS » + relais – Entrée parc : 10h40
- 12h30 : **Podium et récompenses**
- 13h00 : Benjamins 2007 à 2008 – Entrée parc : 12h30
- 14h00 : Pupilles 2009 à 2010 – Entrée parc : 13h40
- 14h45 : Poussins 2011 à 2012 – Entrée parc : 14h35
- 15h30 : Mini-poussins 2013 à 2014 – Entrée parc : 15h20
- 16h00 : **Podium et récompenses**

### **ART.3 – PARCOURS**

La natation se déroule à la piscine municipale d'Oullins dans un bassin de 25 m.  
Suivant les formats, les parcours course à pied empruntent chemins, routes du parc Chabrière (commune d'Oullins).

### **ART.4 – CONDITIONS D'ADMISSION**

L'aquathlon "S" se pratique individuellement [à partir des catégories Cadets (2004 et avant)] et/ou en relais [(à partir des catégories Benjamins (2008 et avant))].

L'aquathlon "XS" se pratique individuellement [à partir des catégories Benjamins (2008 et avant)] et/ou en relais [(à partir de la catégorie Benjamins (2008 et avant))].

### **ART.5 – CATEGORIES D'ÂGE**

MINI-POUSSIN	2013 - 2014
POUSSIN	2011 - 2012
PUPILLE	2009 - 2010
BENJAMIN	2007 - 2008
MINIME	2005 - 2006
CADET	2003 - 2004
JUNIOR	2001 - 2002
SENIOR	1981 - 2000
MASTER	1980 et avant

### **ART.6 – INSCRIPTIONS**

Inscription internet sur le site partenaire du club.

Inscription sur place possible dans la mesure des places disponibles.

Les inscriptions seront closes lorsque les quotas de 210 enfants (Avenir) et 150 participants (Aquathlon) seront atteints.

En fonction du nombre de participants (es) dans chaque catégorie, plusieurs vagues pourront être constituées.

**Non licenciés FFTRI - Licenciés FFTRI loisir :**  
**Certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive, du triathlon ou aquathlon ou discipline concernée en compétition de moins de un an à la date d'inscription.**

### **ART.7 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards est ouvert à partir de 7h45 pour l'aquathlon S+XS et les Relais.

Le retrait des dossards est ouvert à partir de 11h00 pour l'aquathlon jeunes.

Néanmoins, chaque concurrent pourra retirer son dossard à tout moment de la journée en fonction de son heure de départ : voir le programme.

Lors du retrait des dossards, chaque participant doit présenter une pièce d'identité.

## **ART.8 – RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT**

Si jet de déchet, tout participant sera disqualifié si non remise en conformité.

## **ART.9 – RAVITAILLEMENT**

Ravitaillement sur le parcours et à l’arrivée.

## **ART.10 – ASSISTANCE – SECURITE - SIGNALISATION**

Une autorisation parentale doit être fournie pour les mineurs non licenciés FFTRI.

L’assistance est assurée par des secouristes. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d’accident d’un autre concurrent, dans l’attente des secours.

Les secouristes auront toute autorité pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l’organisation.

Autorisation parentale exigée pour les mineurs.

Les coureurs trouveront sur les parcours une signalisation (panneaux, rubalises, fléchages ...).

Respect du code de la route exigé par les participants.

Les participants s’engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

## **ART.11 – RESULTATS ET REMISE DES RECOMPENSES**

Les résultats seront publiés sur le site d’arrivée et site internet partenaire du club.

## **ART.12 – DROIT A L’IMAGE ET INFORMATIQUE**

De par leur participation, les participants abandonnent leur droit à l’image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images qu’ils prendront lors de l’aquathlon d’Oullins.

**L’inscription à l’aquathlon d’Oullins implique l’acceptation par le concurrent du présent règlement.**